

+ simple et + sûr : le paiement dématérialisé

Vous avez reçu un avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation ou foncière... ?
(ou une lettre de relance, mise en demeure)

Payez en ligne sur *impots.gouv.fr* depuis votre espace particulier, **ou**, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre avis !

Attention : En 2018, si votre avis d'impôt est **supérieur à 1 000 €**, vous devrez **obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou payer en ligne.**

Payez en ligne directement avec votre avis

Vous avez besoin de :

- > votre **avis d'impôt** où figurent en 1ère page :
 - **numéro fiscal**
 - **référence de l'avis**
- > votre **relevé d'identité bancaire (RIB)**
- > votre **adresse électronique**

Consultez la fiche « *Je n'ai pas encore d'adresse électronique* » pour en créer une.

1ère page

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2017
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2016

— Vos références —

Pour accéder à votre espace Particulier
Numéro fiscal : 12 34 567 891 234 C

N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 31 265

Référence de l'avis : 17 60 12345670 78

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double cliquez sur l'icône « **www.impots.gouv.fr** ».

2 Sélectionnez « **Votre espace particulier** » en haut à droite.

3 Cliquez sur le bouton vert « **Payer en ligne** » en bas à gauche.

4 Vous accédez au site de paiement. Dans la zone située en bas à gauche, saisissez votre « **numéro fiscal** » (13 chiffres) puis cliquez sur le bouton bleu « **Continuer** ».

Dans la page suivante, cliquez sur « **Vous souhaitez : payer en ligne** » en bas à droite.

Saisissez la « **référence** » de l'avis (13 chiffres) puis « **Continuer** »

Vérifiez les données de l'avis d'impôt qui s'affichent et « **Confirmer** ».

www.impots.gouv.fr

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Sur le site du paiement de l'impôt vous pouvez :

- Souscrire ou modifier votre souscription au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance de vos impôts
- En savoir plus
- Payer votre impôt en ligne
- En savoir plus

Pour accéder à ces services, saisissez votre numéro fiscal figurant notamment dans le cadre « Vos références » de votre avis d'imposition.

Numéro fiscal Continuer

REFERENCE

Veillez saisir la référence de l'avis d'impôt ou du document de relance que vous souhaitez payer. Vous trouverez cette référence de 13 chiffres (à ne pas confondre avec votre n° fiscal) dans le cadre "Vos références".

Référence :

Continuer Abandonner



